

P.V. n° 18 - visioconférence

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. BOESSO – CHARBONNIER – REPENTIN

Excusés : MM. AUBLANC - BOUDET – GAUTIER – SICOT - SISSAOUI - SUAREZ.

Administratif : M. VALLET

*Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 2 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : [juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr), le droit d'examen étant de 110 euros.*

Examen des courriels des clubs ARIN LUZIEN et HIRIBURUKO AINHARA – Régional 3 – Poule J

La Commission,

- Considérant la réception des deux courriels adressés le 29 Mai 2024, par les clubs cités ci-dessus dont les équipes réserves évoluent au niveau Régional 3 – Poule J., indiquant un manque d'équité notable pour cette dernière journée de championnat prévue ce dimanche 02 Juin, eu égard au doublon R3 / ½ Finales de la CNA concernant le club du S.A. MAULEONAIIS et dont son adversaire R3 joue le maintien.
- Considérant aussi leur argumentation sur le niveau de l'équipe du S.A. MAULEONAIIS recevant le club du F.C. BORN en R3, puisque l'équipe 1ère va forcément tenter de se qualifier en Finale de la CNA et donc évoluer avec leur équipe réserve pour une rencontre R3 à enjeux.
- Considérant que ces deux équipes sont aussi concernées par le maintien, dénonçant ainsi un manque d'équité, souhaitant alors que la C.R. des COMPÉTITIONS SENIOR décale cette ½ Finale CNA au prochain week-end du 08 et 09 Juin, la Finale étant figée au samedi 15 Juin.
- Considérant les premières réponses explicatives du Directeur du Pôle des COMPÉTITIONS auprès des deux clubs, sur ce doublon et l'impossibilité de décaler cette ½ Finale.
- Considérant malgré tout le mécontentement des clubs souhaitant une décision rapide de la Commission compétente pour assurer une équité devant guider à chaque instant l'instance régionale.
- Considérant que la date du 02 Juin a été validée par les deux clubs, S.A. MAULEONAIIS et F.C. AUTIZE, pour cette ½ Finale CNA, initialement prévue au calendrier le 26 mai 2024.
- Considérant que le Pôle COMPÉTITIONS de la LFNA a permis au club du S.A. MAULEONAIIS de disputer la Finale de la Coupe des Pyrénées Atlantiques ce même 26 Mai, pour proposer une nouvelle date.
- Considérant l'organisation de cette ½ Finale avec un trajet de 470 km aller et donc une logistique d'hébergement et de réservation déjà actée.
- Considérant qu'il ne paraissait pas opportun de proposer la date du 08 ou 09 Juin, à une semaine de la Finale, par anticipation d'éventuels impondérables juridiques ou de mener un terme une rencontre pour des aléas de terrain, expliquant ainsi le choix partagé CLUBS / LFNA pour figer la date du 02 Juin.

## COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS REUNION DU 30 MAI 2024

PAGE 2/2

- Partant de ce principe figé sur la 1/2 Finale de la CNA, et comprenant totalement le principe d'équité sur la dernière journée de championnat R3,

Décide de décaler les 3 rencontres suivantes, initialement prévues le dimanche 02 Juin, à la date du dimanche 09 juin à 15h00 :

- HIRIBURUKO AINHARA (2) / C.S. LANTONNAIS
- J.A. DAX / ARIN LUZIEN (2)
- S.A. MAULEONAI / F.C. BORN

---

### Organisation du FESTIVAL SENIOR Féminin et Masculin – 15 et 16 Juin 2024

Sur présentation des différents éléments apportés ce jour par le Directeur du Pôle COMPÉTITIONS quant à l'organisation du Festival SENIOR (tournoi de fin de saison réunissant les 24 équipes féminines et masculines championnes de Division 1 Départementale), la Commission est en phase pour annuler cette manifestation de fin de saison.

Une notification sera adressée aux clubs concernés, aux Districts et au F.C. BASSIN D'ARCAÇON, organisateur sur place.

---

Prochaine réunion le jeudi 13 juin à 10h00 (PUYMOYEN),

---

Le Président,  
Daniel GUIGNARD

Le Secrétaire de séance,  
Vincent VALLET

---

Procès-Verbal validé le 30/05/2024 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.